



COLLE PU 520

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : COLLE PU 520
Code : 504317
Type de produit : Liquide.
Utilisation de la substance/du mélange : Adhésif.
Producteur : BOSTIK SA
 LA DEFENSE 6
 16/32 Rue Henri Regnault
 92902 PARIS LA DÉFENSE Cedex
 FRANCE
Telephone no. : + 33 (0) 1 47 96 94 65
N° de fax : + 33 (0) 1 47 96 96 90
Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : sds.box-fr@bostik.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence ORFILA : + 33 (0) 1 45 42 59 59

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : F; R11
 Repr. Cat. 3; R63
 Xi; R36
 R66, R67

Dangers physiques ou chimiques : Facilement inflammable.

Dangers pour la santé humaine : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Préparation
Nature du produit : Adhésif.

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
butanone	78-93-3	> 50	201-159-0	F; R11 [1] [2] Xi; R36 R66, R67
acétone	67-64-1	20 - 50	200-662-2	F; R11 [1] [2] Xi; R36 R66, R67
toluène	108-88-3	1 - 10	203-625-9	F; R11 [1] [2] Repr. Cat. 3; R63 Xn; R48/20, R65 Xi; R38 R67
phtalate de diisobutyle	84-69-5	1 - 5	201-553-2	N; R50 [1] [2]
1-nitropropane	108-03-2	1 - 5	203-544-9	R10 [1] [2] Xn; R20/21/22

Date d'édition/Date de révision : 17/02/2010.

Page 1 de 11

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

N,N-diméthylformamide	68-12-2	< 1	200-679-5	Repr. Cat. 2; [1][2] R61 Xn; R20/21 Xi; R36
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissements dans les poumons. En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Consulter un médecin si des symptômes se développent.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Consulter un médecin. Consulter immédiatement un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser de la poudre chimique sèche, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse.
- Non utilisables** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : En cas d'incendie ou de surchauffe, la pression augmente, entraînant un risque éventuel d'éclatement ou d'explosion du conteneur. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.
- En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
oxyde/oxydes de métal
Poussière et fumées
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.
- Méthodes de nettoyage**
- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Éviter l'exposition durant une grossesse. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Tenir éloigné de la chaleur, des étincelles, de la flamme nue, ou de toute autre source d'inflammation. Utiliser un équipement électrique (de ventilation, d'éclairage et de manipulation) anti-déflagrant. Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures nécessaires contre les décharges électrostatiques. Pour éviter un incendie ou une explosion, pendant le transfert, dissiper l'électricité statique en mettant à la terre et en reliant électriquement les récipients et l'équipement avant le transfert du produit. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Éliminer toutes les sources d'inflammation. Séparer des matières comburantes. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.
- Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

Matériaux d'emballage

- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom des composants

butanone

Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 12/2007). Peau Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes

VLE: 900 mg/m³ 15 minute(s).

VLE: 300 ppm 15 minute(s).

VME: 600 mg/m³ 8 heure(s).

VME: 200 ppm 8 heure(s).

acétone

INRS (France, 12/2007). Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes

VME: 1210 mg/m³ 8 heure(s).

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

toluène	VME: 500 ppm 8 heure(s). VLE: 2420 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 1000 ppm 15 minute(s). INRS (France, 12/2007). Peau Notes: valeurs limites réglementaires contraignantes VLE: 384 mg/m ³ 15 minute(s). VLE: 100 ppm 15 minute(s). VME: 192 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 50 ppm 8 heure(s).
phtalate de diisobutyle	INRS (France, 7/2000). VME: 5 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: All forms
1-nitropropane	INRS (France, 6/2006). Notes: valeurs limites indicatives VME: 90 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 25 ppm 8 heure(s).
N,N-diméthylformamide	INRS (France, 12/2007). Peau Notes: valeurs limites indicatives VME: 30 mg/m ³ 8 heure(s). VME: 10 ppm 8 heure(s).

Procédures de surveillance recommandées : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatique intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

Mesures d'hygiène : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

Protection respiratoire : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

Protection des yeux : Porter des lunettes, un écran facial ou toute autre protection intégrale du visage en cas de risque d'exposition directe aux aérosols ou aux éclaboussures, ou en cas de manipulation de la matière chaude.

Protection de la peau : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

État physique : Liquide. [Liquide visqueux.]
Couleur : Liquide clair et translucide.
Odeur : Cétone.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Point d'ébullition : 56°C (132,8°F)

Date d'édition/Date de révision : 17/02/2010.

Page 4 de 11

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Point d'éclair	: Coupe fermée: -17°C (1,4°F)
Limites d'explosivité	: Seuil minimal: 1,2% Seuil maximal: 13%
Pression de vapeur	: <110 kPa (<825 mm Hg)
Masse volumique	: 0,87 g/cm ³ [23°C (73,4°F)]
Solubilité	: Facilement soluble dans les substances suivantes: acétone. Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	: Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).
Conditions à éviter	: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Éviter l'exposition durant une grossesse.
Matières à éviter	: Très réactif ou incompatible avec les matières suivantes : matières comburantes
Produits de décomposition dangereux	: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation	: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
Ingestion	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Contact avec la peau	: Dégraisse la peau. Peut éventuellement entraîner une sécheresse et une irritation de la peau.
Contact avec les yeux	: Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
butanone	DL50 Cutané	Lapin	6480 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	607 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	2737 mg/kg	-
acétone	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	23500 mg/m ³	8 heures
	DL50 Intra-veineux	Rat	5500 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5800 mg/kg	-
	Dlmin Cutané	Lapin	20 mL/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	500 mg/kg	-
	TDL _o Orale	Rat	5 mL/kg	-
	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	50100 mg/m ³	8 heures
toluène	DL50 Cutané	Lapin	14100 uL/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	1332 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	1960 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	636 mg/kg	-
	DL50 Non déclaré	Rat	6900 mg/kg	-
	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	2,5 mL/kg	-
	TDL _o Orale	Rat	400 mg/kg	-
	TDL _o Orale	Rat	800 mg/kg	-
	TDL _o Orale	Rat	1200 mg/kg	-
	TDL _o Intra-péritonéal	Rat	900 mg/kg	-
	TDL _o Intra-péritonéal	Rat	750 mg/kg	-
	TDL _o Intra-péritonéal	Rat	1 g/kg	-
	TDL _o Intra-péritonéal	Rat	600 mg/kg	-
phtalate de diisobutyle	CL50 Inhalation Vapeurs	Rat	49 g/m ³	4 heures
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	3750 uL/kg	-
	DL50 Orale	Rat	15 g/kg	-
1-nitropropane	DL50 Non déclaré	Rat	20500 mg/kg	-
	DL Cutané	Lapin	>2 g/kg	-
	DL50 Orale	Rat	455 mg/kg	-
N,N-diméthylformamide	Dlmin Intra-péritonéal	Rat	550 mg/kg	-
	DL Cutané	Rat	>3160 mg/kg	-

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DL50 Intra-péritonéal	Rat	4 g/kg	-
DL50 Intra-veineux	Rat	2 g/kg	-
DL50 Cutané	Lapin	4720 mg/kg	-
DL50 Orale	Rat	2000 mg/kg	-
DL50 Cutané	Rat	>3,2 g/kg	-
DL50 Orale	Rat	4000 mg/kg	-
DL50 Sub-cutané	Rat	3800 mg/kg	-
DL50 Non déclaré	Rat	>3 g/kg	-
Dlmin Orale	Rat	2000 mg/kg	-
Dlmin Sub-cutané	Rat	1000 mg/kg	-
TDLo Orale	Rat	500 mg/kg	-
TDLo Non déclaré	Rat	1002 mg/kg	-
CL50 Inhalation Gaz.	Rat	3421 ppm	1 heures
CL50 Inhalation Gaz.	Rat	1948 ppm	4 heures
CL50 Inhalation Gaz.	Rat	3421 ppm	3 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Toxicité chronique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Sensibilisant

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Mutagénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
toluène	Limites d'exposition professionnelle - France	toluène	Repro. R3	
N,N-diméthylformamide	Limites d'exposition professionnelle - France	diméthylformamide	Repro. R2	

Effets chroniques : Un contact prolongé ou répété peut dégraisser la peau et entraîner une irritation, des gerçures et/ou une dermatite.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Peut provoquer des effets tératogènes d'après des données sur des animaux.

Effets sur le développement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
nausées ou vomissements
migraine
sommolence/fatigue
étourdissements/vertiges

Ingestion : Aucune donnée spécifique.

Peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
sécheresse
gerçure

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
irritation
larmolement
rougeur
- Organes cibles** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : reins, poumons, foie, les muqueuses, le système nerveux périphérique, les voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition	
butanone	-	Aiguë CE50 5091000 à 6440000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures	
	-	Aiguë CL50 3220000 à 3320000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures	
	-	Aiguë CL50 >520000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures	
	-	Aiguë CL50 5600000 ug/L Eau douce	Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis	96 heures	
	-	Aiguë CL50 >400 ppm Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus	96 heures	
	-	Chronique NOEC 400 ppm Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus	96 heures	
	-	Chronique NOEC <70000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures	
	acétone	-	Aiguë CL50 6900 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
		-	Aiguë CL50 5,54 à 6,33 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
		-	Aiguë CL50 12100000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
-		Aiguë CL50 11000000 à 11300000 ug/L Eau de mer	Poisson - Bleak - Alburnus alburnus	96 heures	
-		Aiguë CL50 10700000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures	
-		Aiguë CL50 9218000 à 14400000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures	
-		Aiguë CL50 9100000 à 9482000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures	
-		Aiguë CL50 8800000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia pulex	48 heures	
-		Aiguë CL50 8300000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures	
-		Aiguë CL50 8120000 à 8760000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures	
-	Aiguë CL50 8098000 à 8640000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia	48 heures		
-	Aiguë CL50 7810000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata	48 heures		
-	Aiguë CL50 7550000 ug/L Eau douce	Crustacés - Aquatic sowbug - Asellus aquaticus	48 heures		
-	Aiguë CL50 7460000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia cucullata	48 heures		

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

	-	Aiguë CL50 7280000 à 7880000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 6210000 à 7030000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 10000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 13300000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 12600000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
toluène	-	Aiguë CE50 19600 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CE50 6880 à 9830 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CE50 6780 à 7810 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	-	Aiguë CE50 6000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 15,5 ppm Eau de mer	Crustacés - Daggerblade grass shrimp - Palaemonetes pugio	48 heures
	-	Aiguë CL50 15500 ug/L Eau de mer	Crustacés - Daggerblade grass shrimp - Palaemonetes pugio	48 heures
	-	Aiguë CL50 9360 ug/L Eau douce	Poisson - Coho salmon,silver salmon - Oncorhynchus kisutch	96 heures
	-	Aiguë CL50 8110 ug/L Eau douce	Poisson - Coho salmon,silver salmon - Oncorhynchus kisutch	96 heures
	-	Aiguë CL50 8090 à 8780 ug/L Eau de mer	Poisson - Pink salmon - Oncorhynchus gorbuscha	96 heures
	-	Aiguë CL50 7630 à 8480 ug/L Eau de mer	Poisson - Pink salmon - Oncorhynchus gorbuscha	96 heures
	-	Aiguë CL50 170000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Dungeness or edible crab - Cancer magister	48 heures
	-	Aiguë CL50 97700 à 174700 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 6780 à 7810 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	-	Aiguë CL50 6410 à 7180 ug/L Eau de mer	Poisson - Pink salmon - Oncorhynchus gorbuscha	96 heures
	-	Aiguë CL50 86300 à 174700 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 5800 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	-	Aiguë CL50 5500 ug/L Eau douce	Poisson - Coho salmon,silver salmon - Oncorhynchus kisutch	96 heures
	-	Aiguë CL50 310000 à 420000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 7,3 ul/L Eau de	Poisson - Striped bass -	96 heures

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

phtalate de diisobutyle	-	mer Aiguë CL50 900 à 1100 ug/L Eau douce	Morone saxatilis Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
N,N-diméthylformamide	-	Aiguë CE50 14,1 à 14,4 g/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CE50 8485 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	2 jours
	-	Aiguë CE50 9800000 à 10700000 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	-	Aiguë CE50 7100000 à 7500000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Aiguë CE50 4500000 à 5200000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CE50 11300000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CE50 11000000 à 13900000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CE50 10600000 à 10800000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CE50 13600000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CE50 11900000 à 13200000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 10000 mg/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures
	-	Aiguë CL50 7100000 à 7500000 ug/L Eau douce	Poisson - Bluegill - Lepomis macrochirus	96 heures
	-	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon	48 heures
	-	Aiguë CL50 10500000 à 11900000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 10600000 à 10800000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 10410000 à 18967000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
-	Aiguë CL50 9800000 à 10700000 ug/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout,donaldson trout - Oncorhynchus mykiss	96 heures	
-	Aiguë CL50 10700 mg/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures	
-	Aiguë CL50 13000 à 16000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures	
-	Chronique NOEC 6 g/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures	
-	Chronique NOEC 6000 mg/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures	

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres effets nocifs : Aucun effet important ou danger critique connu.





13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		Numéro d'identification du danger 33 Quantité limitée LQ7 Disposition spéciale : 640H
Classe ADN/ADNR	1133	ADHÉSIFS contenant un liquide inflammable	3	III		-
Classe IMDG	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	III		Emergency schedules (EmS) F-E, S-D
Classe IATA	1133	ADHESIVES, containing flammable liquid	3	III		Passenger and Cargo Aircraft Quantity limitation: 60 L Cargo Aircraft Only Quantity limitation: 220 L

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Facilement inflammable, Nocif

Phrases de risque

- : R11- Facilement inflammable.
- : R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
- : R36- Irritant pour les yeux.
- : R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- : R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Conseils de prudence

- : S9- Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- : S16- Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
- : S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- : S36/37- Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
- : S62- En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Contient du (de la)	: toluène	
Utilisation du produit	: Applications industrielles.	
Inventaire d'Europe	: Inventaire d'Europe: Indéterminé.	
Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7	: butanone	RG 84
	: acétone	RG 84
	: toluène	RG 4bis
	: 1-nitropropane	84
	: N,N-diméthylformamide	RG 84
Surveillance médicale renforcée	: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné	

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France	: R11- Facilement inflammable. R10- Inflammable. R61- Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R63- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R20/21- Également nocif par inhalation et par contact avec la peau. R20/21/22- Également nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion. R48/20- Également nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. R65- Également nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R36- Irritant pour les yeux. R38- Irritant pour la peau. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.
---	--

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - France	: F - Facilement inflammable Repr. Cat. 2 - Toxique pour la reproduction Catégorie 2 Repr. Cat. 3 - Toxique pour la reproduction Catégorie 3 Xn - Nocif Xi - Irritant N - Dangereux pour l'environnement
---	---

Historique

Date d'impression	: 17/02/2010.
Date d'édition/Date de révision	: 17/02/2010.
Date de la précédente édition	: Aucune validation antérieure.
Version	: 1
Élaborée par	: Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.